

S'orienter **après la 3^e**



© Ana Blazic / Fotolia

La classe de 3^e est un palier d'orientation déterminant, un moment important où il faut choisir sa voie. Mais, pour cela, vous ne serez pas seul.

Après la 3^e, deux choix sont possibles : la voie professionnelle pour préparer un bac professionnel ou un CAP ou bien la voie générale et technologique pour préparer un bac général ou un bac techno. Pour bien s'orienter, il faut prendre conseil, notamment auprès d'un centre d'information et d'orientation (CIO).

Voie professionnelle : la rénovation de la voie professionnelle permet, désormais, d'accéder au baccalauréat professionnel en 3 ans après la 3^e, soit sous statut scolaire soit par l'apprentissage. Le parcours en 3 ans intègre une préparation à un diplôme intermédiaire (BEP intégré, plus rarement un CAP). Le diplôme intermédiaire devient une étape dans le cursus vers le bac pro. Le passage de cette « certification » s'impose à tous les scolaires, mais pas aux apprentis. 4 BEP restent en accès direct : carrières sanitaires et sociales ; conduite et services dans les transports routiers ; métiers de la restauration et de l'hôtellerie ; optique lunetterie.

Voie générale et technologique : elle ouvre les portes de l'enseignement supérieur. C'est 3 ans en lycée, avec une première année (la 2^{de} GT) non spécialisée, puis 2 ans (1^{re} et T^{le}) menant à un bac précis. La réforme du lycée ne concerne plus le baccalauréat ni les programmes, elle s'appuie aujourd'hui sur de grandes orientations : amélioration du système d'orientation, plan langues, valorisation de la filière littéraire...

> Vers un CAP, un bac pro	p. 1
> Vers un bac	p. 2
> Procédure d'orientation	p. 5
> Carnet d'adresses	p. 7

Vers un CAP, un bac pro

La voie professionnelle

La voie professionnelle mène à plus de 200 CAP et à une centaine de bacs pro. Les BEP, en tant que tels, disparaissent. Le parcours en 3 ans après la 3^e pour obtenir un bac pro intègre une préparation à un diplôme intermédiaire (BEP intégré ou encore rénové ou, plus rarement, CAP). Bac pro et CAP se préparent en lycée professionnel. La rénovation de la voie professionnelle concerne également l'enseignement agricole : CAPA, BEPA et bac pro agricole.

Pour en savoir plus, voir listes 1, 2 du carnet d'adresses.

Le CAP, passeport pour l'insertion professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle n'a pas d'impact sur le CAP : mêmes programmes, mêmes modalités d'organisation et de certification. Cependant, afin de permettre à ceux qui le souhaitent d'accéder plus rapidement à l'emploi, l'offre de

A VOIR AUSSI

L'orientation scolaire n° 1.03
Le bac général n° 1.34
L'enseignement agricole professionnel et technologique n° 1.53
Les CAP n° 1.432
Les bacs technologiques n° 1.435
Après un CAP n° 1.4321

PASSERELLES

Après une 2nde professionnelle, on peut rester en voie professionnelle pour rejoindre une 2^e année de CAP ou passer en 1^{re} technologique pour aller vers un bac techno ou un BT

Après une 2^e année de CAP, on peut rejoindre le bac pro en 1^{re} professionnelle (parcours en 4 ans).

LE BP

Le brevet professionnel se prépare en 2 ans après un CAP/CAPA, principalement par apprentissage. Il valide une qualification professionnelle de niveau bac. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier (plombier, prothésiste dentaire, libraire...). Ce diplôme est exigé dans certaines professions pour s'installer à son compte. Par exemple, pour devenir fleuriste, coiffeur, pâtissier. Il y a 68 spécialités (dont 12 agricoles).

CAP en 2 ans est renforcée. Le CAP prépare en 2 ans à un métier précis. La formation se déroule sous forme de cours, de travaux en atelier et de travaux pratiques, et prévoit des stages en entreprise de 12 semaines. Un CAP permet une insertion rapide sur le marché de l'emploi, mais également une poursuite d'études. Tous les CAP peuvent se préparer en apprentissage. Cf. dossiers Actuel-Cidj *Après un CAP n° 1.4321* ; *Alternance et apprentissage n° 1.42*.

Le BEP devient une « certification intermédiaire »

Les BEP sont abrogés en accès direct après la classe de 3^e. Ils deviennent une « certification intermédiaire » ou BEP rénovés (ou encore « intégrés ») qui s'obtient en cours de parcours de bac pro (en 3 ans après la 3^e). Seuls 4 BEP sont maintenus en tant que tels car ils n'ont pas de correspondants en bac pro ou parce que ceux-ci sont en cours de rénovation : carrières sanitaires et sociales ; métiers de la restauration et de l'hôtellerie ; conduite et transport routier ; optique lunetterie. Cf. dossier Actuel-Cidj *Les bacs professionnels n° 1.434*.

Le bac pro : 3 ans après la 3^e

Le bac professionnel se prépare en 3 ans de la 2nde professionnelle à la terminale professionnelle. La spécialité du bac pro doit être choisie dès la fin de la classe de 3^e. Le parcours en 3 ans offre la possibilité de suivre un cursus continu jusqu'au bac dans le même établissement, sous réserve de modification du choix de spécialité en cours de cycle.

Le programme menant au bac pro comprend des enseignements généraux, des enseignements professionnels et de spécialité, des périodes de formation en milieu professionnel et un accompagnement personnalisé. Il faut compter au maximum 8 heures d'activités par jour et 35 heures d'enseignement par semaine.

Vers un bac

Seconde générale et technologique ou seconde spécifique ?

La classe de 2nde générale prépare à 2 séries de bacs : les bacs généraux (L, S, ES) et les bacs technologiques (STI, STG...). Il existe également une 2nde spécifique, qui permet de préparer certains brevets de technicien et deux bacs technologiques (hôtellerie et techniques de la musique et de la danse). Pour en savoir plus, voir *listes 1, 2 du carnet d'adresses*.

La seconde générale et technologique : année de transition

En 2nde, il s'agit d'approfondir les matières générales fondamentales étudiées en 3^e, d'en découvrir de nouvelles, notamment grâce aux enseignements de détermination (EDD), de suivre des enseignements facultatifs. Il faut se préparer à une année intensive.

→ Les enseignements généraux

En classe de 2nde, on suit les mêmes enseignements obligatoires qu'en 3^e : français, maths, histoire-géographie, langues vivantes étrangères, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (SVT), éducation physique et sportive (ES), éducation civique et sociale (ECJS). Programme et horaires sont communs à tous les élèves. L'aménagement de modules permet le travail en petit groupe. L'aide individualisée en français et en maths est un recours appréciable.

OÙ S'INFORMER ?

Pour préparer votre orientation, vous pouvez vous informer auprès des organismes suivants :

- au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège
- au CIO (centre d'information et d'orientation) dont vous dépendez : www.education.gouv.fr

- dans les centres d'information et d'orientation privés :

www.fabert.com

- au CIDJ et dans les CIJ régionaux où un service d'autodocumentation est mis à disposition :

www.cidj.com

- Dans les cités des métiers. Celles-ci proposent un espace de documentation en libre accès, des entretiens avec des spécialistes de l'orientation et de la création d'entreprise, voir *liste 4 du carnet d'adresses*.

